

**LE COLLÈGE MONTMORENCY PRÉVOIT AVOIR RECOURS AUX SERVICES DE PERSONNEL ENSEIGNANT
CHARGÉ DE COURS POUR LA FORMATION CONTINUE À LA SESSION HIVER 2018**

PRÉVENTION DES INCENDIES (JCC.07)
DE CONCOURS: H18/C33

Bloc 3: du 9 janvier au 17 mai 2018
19 semaines
Congés fériés : 30 mars & 2 avril
Temps partiel (soirs et fins de semaine)

COURS-GROUPE	TITRE	NBRE D'HRES DE PRESTATION DE COURS	HORAIRE
311-9F3-MO-181	Activités préventives auprès de clientèles diversifiées	45 heures	Du 9 janvier au 10 février 2018 Les mardis et jeudis: 18 h 30 à 22 h Trois samedis ou dimanches : 8 h à 16 h 30
311-9H4-MO-181	Système de détection et d'alarme incendie	60 heures	Du 13 février au 3 mai 2017 Les mardis ou jeudis : 18 h 30 à 22 h Quatre samedis ou dimanches : 8 h à 16 h 30
311-9J4-MO-181	Système d'extinction automatique	60 heures	Du 13 février au 3 mai 2017 Les mardis ou jeudis : 18 h 30 à 22 h Quatre samedis ou dimanches : 8 h à 16 h 30
311-9L3-MO-181	Stage 1 (rencontres pré et post stage)	15 heures	À déterminer
311-9L3-MO-181	Stage 1 (7 mai au 11 mai)	Selon le nombre de stagiaires attribués	À déterminer

Note : Conformément à la clause 5-1.12 de la convention collective du personnel enseignant, « à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. La vérification du cumul d'emplois, au collège ou ailleurs, se fait à partir de la déclaration d'emploi. »

Informations : Les cours auront lieu sous réserve de démarrage du groupe.

- Les cours seront donnés principalement aux Galeries Laval, mais certains cours pourraient être donnés au Complexe de sécurité incendie.

Conditions particulières : Les personnes soumettant une offre de service s'engagent à fournir les disponibilités selon l'horaire affiché :

- pour un cours de 45h, un minimum de 3 blocs de 3 périodes (de 60 minutes) de disponibilités est exigé;
- pour un cours de 60h, un minimum de 4 blocs de 3 périodes (de 60 minutes) de disponibilités est exigé;

Qualifications requises :

- Avoir le titre de préventionniste. À ce titre, il faut être conforme aux dispositions du chapitre 2 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. Pour ce faire vous devez :
 - Détenir une attestation d'études collégiales Prévention en sécurité incendie OU
 - Détenir un diplôme collégial de Prévention en sécurité incendie ou une formation et une expérience jugée équivalente OU
 - Détenir un certificat de premier cycle de Technologie en prévention des incendies OU
 - Détenir un diplôme d'études professionnelles Prévention des incendies décerné par le MEL.S. Détenir un certificat universitaire de premier cycle dans un domaine relié à la discipline visée
- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle relié à l'enseignement (atout)
- Un minimum de 3 années d'expérience à titre de préventionniste en sécurité incendie au sein d'un gouvernement, d'une entreprise ou d'une institution ou posséder une expérience de travail jugée équivalente.

Qualifications souhaitables :

Avoir complété avec succès soit le profil 3 *Instructeur en sécurité incendie* ou le cours *Instruction 1* et le cours *Instruction II* de l'AEC *Officier en sécurité incendie*, ou toute autre formation jugée acceptable par le Collège, ou encore agir à titre de formateur dans un service de sécurité incendie.

Qualifications particulières :

- Le Collège Montmorency se démarque par son implication dans plusieurs projets internationaux et par ses efforts afin de promouvoir la diversité culturelle. Par conséquent, il considérera l'expérience professionnelle internationale et la maîtrise de langues étrangères comme des atouts;
- Une expérience pertinente en milieu de travail ou en enseignement sera considérée comme un atout;
- Maîtrise du français écrit (vérifiée par test).

Traitement : Selon les échelles de traitement prévues à la convention collective du personnel enseignant.

Transmission de candidature INTERNE : Veuillez faire parvenir votre offre de service à l'adresse suivante : fccandidatures@cmontmorency.qc.ca par l'entremise du formulaire au plus tard le mercredi 1 novembre 2017, 16 heures. Vous devez indiquer le numéro de concours se rattachant à la charge offerte. Vous trouverez le formulaire d'offre de service à la réception du service des ressources humaines et sur le site Web du Collège Montmorency : https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2015/06/images_services_rh_profes_ENS_Offre_de_service.pdf

Transmission de candidature EXTERNE : Les personnes intéressées à soumettre leur candidature au Collège doivent transmettre leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre démontrant leur intérêt pour l'enseignement ainsi qu'une preuve d'obtention du Baccalauréat. La réception des curriculum vitæ se fait principalement par courrier électronique à l'adresse suivante candidatures@cmontmorency.qc.ca. Les curriculum vitæ sont conservés pour une période d'un an.

Responsable du programme: Audrey Hadd

Le Collège Montmorency souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques ainsi que les personnes handicapées.

Ah/ab
18-10-2017

(SFC/AFFH18/C33)